

Décédé en août, le père de Rudi a payé près de 15.000€ d'assurance obsèques: sa famille n'en récupère que 8.000€, «où est passé son argent?»

Publié le lundi 20 Septembre 2021 à 11h15

Payer 15.000 euros d'assurance obsèques pour n'en recevoir que 8.000 euros ? C'est la triste situation dans laquelle se retrouve Rudi après la mort de son papa. Explications.



Illu - Pixabay

Depuis 1992, le père de Rudi payait une assurance obsèques. Son prix était à l'époque de 957 francs belges et de 52 euros l'année dernière. Durant toutes ses années, le Belge a cotisé un total de 14.400 euros. Après son décès, sa famille n'en a récupéré que 8.100 euros. Son fils déplore la situation auprès de HBVL. « Papa a-t-il économisé pendant des années pour bourrer le ventre de quelqu'un d'autre ? Où est passé son argent ? », se questionne-t-il.

Le site assurances.be donne une explication à cette situation. Le « principe de solidarité » est évoqué.

Voir sur Facebook

(<https://www.facebook.com/hetbelangvanbilzen/posts/2010860322411816>)

« Avec une assurance obsèques, vous fixez un capital que vous souhaitez donner à vos ayants droit après votre décès. Ce montant sera versé lorsque vous aurez payé votre première prime. Par exemple, il y a des gens qui veulent épargner un capital de 6 000 euros, mais n'ont payé que 4 000 euros à leur décès. L'assureur ajoute ensuite 2 000 euros (...) Les assureurs s'appuient sur un principe de solidarité pour financer cela. Le même principe s'applique à la caisse d'assurance maladie. Même si vous êtes en bonne santé, vous payez une contribution. Si vous tombez malade, d'autres paieront pour vous », détaille le site à nos confrères.

C'est donc ce principe qui a été appliqué « à l'extrême » au père de Rudi : « Il a payé une prime à vie, même une fois le capital fixe atteint. Son argent a été utilisé pour payer les polices d'assurance obsèques en cas de décès prématuré, afin que ces personnes puissent également offrir des funérailles dignes à leurs proches ».